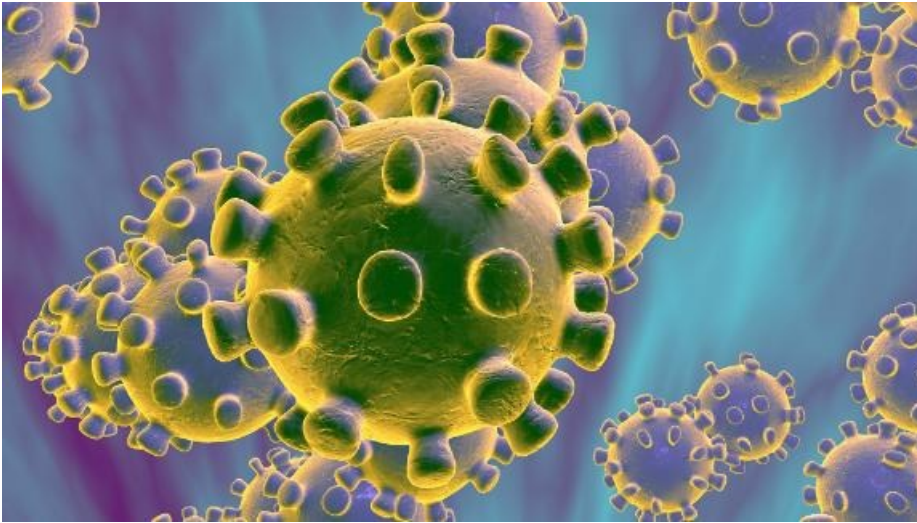


27.03.2020 - 16:19 Uhr

Les éclairages des experts Comparis sur la crise du coronavirus



Cela fait maintenant deux semaines que le coronavirus tient la Suisse sous son emprise et les experts Comparis sont des interlocuteurs très demandés en cette période.

Retrouvez ici leurs dernières estimations et des éclairages concernant, par exemple, la prévoyance, la saturation des infrastructures numériques ou encore les effets sur la mobilité ainsi que les répercussions sur l'économie. À noter qu'un volet est également consacré à une question majeure concernant les employés.

En outre, nous avons compilé une liste de questions-réponses actualisée au jour le jour. Vous pouvez la consulter en cliquant ici. Depuis sa mise en place, nos experts ont déjà répondu à des dizaines de questions.

N'hésitez pas à vous servir des informations présentées dans nos questions-réponses ainsi que dans nos communiqués de presse pour votre travail éditorial. Vous pouvez également vous adresser à nous directement si vous avez des questions spécifiques destinées à nos expertes et experts. Vous trouverez par ailleurs leurs visuels en annexe que vous pouvez bien évidemment utiliser si vous le souhaitez.

Meilleures salutations,

Michael Kuhn

Porte-parole Comparis

Téléfon: 044 360 53 91

E-Mail: media@comparis.ch

www.comparis.ch

La question de la semaine

J'exerce une activité salariée. Bien avant la crise du coronavirus, j'avais demandé à prendre des vacances, qui m'ont été accordées. Or, il est à présent impossible de voyager. Est-il possible pour moi d'annuler ces vacances ou mon employeur est-il en droit de me forcer à les prendre ?

Réponse de Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis: En règle générale, l'employeur fixe la date des vacances du salarié en tenant compte des vœux de ce dernier. Le salarié a par ailleurs le droit à ce que l'employeur lui communique ces informations suffisamment tôt. Le report de vacances déjà fixées peut être justifié par une raison grave. La situation actuelle devrait répondre à cette condition. Selon la législation en vigueur, l'employeur peut demander sans préavis aux salariés qu'ils prennent des vacances afin d'éviter le chômage partiel. Les collaborateurs en vacances pendant la période de chômage partiel perçoivent 100 % de leur salaire. Cette solution amiable est recommandable à l'heure où de nombreux employeurs se battent pour maintenir les emplois.

Espérons que le choc économique ne sera "que" passager

Au chevet de l'économie, États et banques centrales lui injectent l'équivalent de plusieurs billions de francs afin d'éviter qu'une récession mondiale ne s'installe. Ces fonds sont certes essentiels et justifiés, mais leur "pouvoir thérapeutique" ne fera effet que si la population de cette planète applique à la lettre les règles sanitaires prescrites, et notamment les mesures d'éloignement social. Si nous y parvenons, alors nous aurons "seulement" affaire à un choc économique temporaire. Dans le cas contraire, le tribut économique et social risque d'être bien plus lourd.

Quoi qu'il en soit, ce choc économique n'aura pas que des effets à court terme. Les entreprises auront besoin de temps avant de pouvoir reprendre leur production habituelle. Et ce n'est pas tout : hormis la Suisse, nombreux sont les États à ne pas avoir les reins suffisamment solides sur le plan financier pour doter les programmes d'aide de moyens suffisants et financer des mesures de chômage partiel ou garantir le cautionnement de crédits, par exemple. Il s'agit surtout des pays émergents d'Europe de l'Est, d'Asie et d'Amérique du Sud où, bien souvent, sont implantés des sous-traitants dont les chances de survie sont plus que limitées sans coup de pouce économique. S'ils font faillite, c'est toute la chaîne de production qui est affectée, entraînant dans leur chute les entreprises en aval dans un effet domino.

Le coronavirus a également contaminé les taux d'intérêt. Le taux indicatif des [hypothèques à taux fixe sur dix ans](#), par exemple, a dégringolé à son plus bas historique de 0,98 % le 9 mars dernier. Deux bonnes semaines plus tard, ce taux s'est établi à 1,15 % (données au 23 mars 2020). Le taux d'intérêt hypothécaire est en partie arrimé aux taux swap et aux taux de rendement des obligations fédérales sur 10 ans. Ces derniers jours, ces deux taux ont bondi. La hausse des risques de crédit, la peur d'un regain de l'inflation et la crainte d'une explosion de la dette souveraine à travers le globe ne sont peut-être pas étrangères à cette envolée.

Le coronavirus plonge le monde dans la peur et l'effroi. Jamais un tel événement n'avait bouleversé nos vies quotidiennes si brutalement. Il est donc difficile d'établir des prévisions, non seulement sur l'économie, mais plus encore sur les taux. L'horizon ne se dégagera pas tant que la crise du coronavirus ne se sera pas estompée.

Frédéric Papp, expert Argent chez Comparis

Malgré une demande en hausse, les réseaux suisses sont stables

La semaine dernière, tout semblait marquer un point de non-retour : Netflix et d'autres services de streaming comme YouTube et Facebook réduisaient la résolution de leurs contenus dans le but de limiter le trafic de données. Était-ce là le signe que les réseaux touchaient à leurs limites ? Qu'ils étaient au bord de l'effondrement ? Il n'en est rien. Bien qu'ils doivent absorber l'activité de centaines de milliers d'utilisateurs supplémentaires en télétravail depuis quelques jours, nos réseaux n'ont rien perdu de leur performance. Que des plateformes comme Netflix, YouTube ou Facebook réduisent la qualité de leurs contenus vidéos révèle plutôt qu'elles appliquent le principe de précaution avec un empressement poussé. Elles veulent à tout prix éviter de devoir appliquer des mesures prises par l'appareil politique parce qu'elles n'ont pas su faire ce qui était en leur pouvoir pour parer un problème prévisible. Techniquement parlant, les réseaux ne sont pas encore saturés, même si les serveurs de certains services peuvent de temps à autre arriver à saturation. Dans ce cas, Netflix, Amazon Prime ou Zoom font l'objet d'adaptations automatiques pouvant entraîner des images temporairement pixelisées ou des appels vidéos saccadés. En règle générale, le risque d'une saturation causée par les services de streaming vidéo est minime. Ce risque court plutôt lorsque Apple, par exemple, déploie un nouveau système d'exploitation, et que des milliers d'appareils se connectent simultanément au réseau pour le télécharger.

L'infrastructure réseau est suffisamment solide : certains fournisseurs d'accès le prouvent déjà. UPC et Sunrise, leaders du marché, ont offert à leurs clients une mise à niveau avec davantage de bande passante. De telles offres n'existeraient sans doute pas si nous arrivions à la limite de nos capacités.

La situation est quelque peu différente pour les entreprises qui, pour des raisons de sécurité, par exemple, tiennent à ce que les données des conférences vidéos transitent par leur propre infrastructure technique. Il arrive en effet que celle-ci n'ait pas été conçue pour répondre au besoin actuel. Si tel est le cas, les collaborateurs sont priés de couper la transmission vidéo et de se contenter du son. Avant d'en arriver là, il est selon moi préférable d'essayer de travailler avec une résolution plus basse, de sorte que dans cette situation compliquée, nous puissions préserver un contact aussi personnel que possible.

Jean-Claude Frick, expert Télécom chez Comparis

Trois questions à... Leo Hug

Leo Hug est expert Prévoyance chez Comparis. Depuis l'effondrement des marchés financiers provoqué par le coronavirus, il reçoit de nombreuses questions sur la sécurité de la prévoyance vieillesse. Il répond ci-dessous à trois de ces questions, choisies pour leur récurrence.

La bourse s'est effondrée et je serai prochainement à la retraite. Est-ce à dire que le montant de ma rente va baisser?

Non, vous avez toujours droit au capital vieillesse qui vous a été confirmé dans votre dernier certificat de prévoyance. Le risque, en revanche, c'est que vous deviez participer à la résorption du déficit de votre caisse de pension si cette dernière venait à se trouver dans une telle situation. Dans le pire des cas, si les mesures d'assainissement ne devaient pas suffire, c'est le " fonds de garantie " qui interviendrait, auquel toutes les caisses de pension sont rattachées. Ce fonds garantit l'intégralité des prestations LLP jusqu'à un salaire maximal de 127 980 francs.

Les salaires supérieurs à 127 980 francs sont-ils également couverts par la prévoyance professionnelle?

Les prestations du fonds de garantie ne couvrent pas la partie du salaire supérieure à ce montant. Cela étant, le droit au capital vieillesse indiqué sur le certificat de prévoyance reste intact. Une exception : si votre prévoyance comporte des plans 1e. Ces derniers sont autorisés pour la fraction d'un salaire annuel dépassant 127 980 francs. Ils permettent de mettre en place des stratégies de placement avec une part en actions pouvant atteindre 80 %. À noter que l'intégralité des éventuelles pertes subies sont supportées par le titulaire du plan 1e.

Quel est le niveau de sécurité des caisses de pension ?

Début 2020, 70 % des institutions de prévoyance privées affichaient un taux de couverture supérieur à 115 %. Toutefois, près de 5 % se trouvaient en situation de découvert. Les caisses de pension communiquent généralement leur taux de couverture en fin d'année, en l'indiquant sur le certificat de prévoyance individuel des assurés ou sur la page Internet correspondante. Par ailleurs, un effondrement des cours boursiers de 30 % ne signifie pas nécessairement que les fonds de votre caisse de pension vont chuter d'autant. En effet, la plupart du temps, les caisses de pension placent en actions largement moins de la moitié des fonds qu'elles administrent, la majeure partie étant investie en obligations ou en placements immobiliers. Ainsi, les pertes essuyées ces dernières semaines sur le front des actions sont en partie compensées par les gains réalisés avec les obligations des bons débiteurs.

Trois questions à... Andrea Auer

Andrea Auer est experte Mobilité chez Comparis. Elle observe et analyse les évolutions de l'offre et de la demande dans le domaine des services de mobilité. Ces derniers jours, elle a fait une observation intéressante.

En quoi la propagation du coronavirus change-t-elle le comportement des gens en matière de mobilité?

De nombreuses personnes renoncent actuellement à utiliser les transports en commun. D'après les CFF, ces derniers jours, la fréquentation des transports publics a chuté de presque 80 % en raison de la crise du coronavirus. Les usagers se rabattent de plus en plus sur leur véhicule privé. D'autres, plus rares, enfourchent leur vélo.

Et que font les personnes qui n'ont ni voiture personnelle, ni la possibilité de passer au vélo?

Pour celles et ceux qui ont besoin d'une voiture rapidement, l'abonnement auto peut être une solution. Avec cette formule, un véhicule est proposé à un prix fixe mensuel. L'assurance, les taxes et tous les frais inhérents à son utilisation sont compris dans le tarif. Seuls le carburant, les frais de parking et les éventuelles amendes restent à la charge du client, qui les paye en plus de son abonnement. Et contrairement aux offres de leasing, les abonnements auto n'engagent pas leurs souscripteurs par des contrats longs : les durées d'engagement minimales commencent à partir d'un mois. En d'autres termes, une fois que l'on n'a plus besoin de la voiture, il suffit de la restituer. Les prestataires qui proposent ces abonnements livrent le véhicule directement à domicile - chez Carify, Clyde et Hertz, ce service est même gratuit.

De votre point de vue, l'abonnement auto est-il la meilleure solution, pour ne pas dire la seule?

Les conducteurs occasionnels peuvent se faire véhiculer en Uber ou en taxi. Pour des durées courtes, à partir

d'une journée, la location de voiture classique reste une option. Certains prestataires proposent actuellement des offres attractives - non sans arrière-pensées commerciales, bien entendu. L'agence de location Hertz propose ainsi ses véhicules à prix coûtant. En ce qui concerne les services de covoiturage comme Mobility, la prudence s'impose étant donné le contexte. Le prestataire, certes, nettoie ses véhicules plus souvent que d'ordinaire à l'aide de puissants désinfectants, mais pas après chaque trajet.

Über comparis.ch

Mit über 100 Millionen Besuchen im Jahr zählt comparis.ch zu den meistgenutzten Schweizer Websites. Das Unternehmen vergleicht

Tarife und Leistungen von Krankenkassen, Versicherungen, Banken sowie Telecom-Anbietern und bietet das grösste Schweizer OnlineAngebot für Autos und Immobilien. Dank umfassender Vergleiche und Bewertungen bringt das Unternehmen Transparenz in den Markt.

Dadurch stärkt comparis.ch die Entscheidungskompetenz der Konsumenten. Gegründet 1996 vom Ökonomen Richard Eisler beschäftigt

das Unternehmen heute rund 180 Mitarbeiter in Zürich.

Medieninhalte



Leo Hug, expert Prévoyance



Jean-Claude Frick, expert Télécom



Frédéric Papp, expert Argent



Andrea Auer, experte Mobilité



Felix Schneuwly, expert Assurance maladie

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100845220> abgerufen werden.